



N°	1/2
CF-2010-12	
Date d'émission	
6 mai 2010	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521 Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. (613) 952-4357.

- Numéro :** CF-2010-12
- Sujet :** Tâches visant les limites de navigabilité – Thermocontacts de bord d'attaque et gaines piccolos d'antigivrage d'aile
- En vigueur :** 26 mai 2010
- Applicabilité :** Les avions CL-600-2B19 de Bombardier Inc. portant les numéros de série 7003 et suivants.
- Conformité :** Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.
- Contexte :** Pendant les essais en vol d'une gaine piccolo d'antigivrage d'aile comportant une petite ouverture faite volontairement, il est apparu que les thermocontacts de bord d'attaque d'aile de référence (réf.) 601R59320-1 ne détectaient pas la fuite au niveau auquel ils auraient dû le faire. C'est pour cette raison qu'ont été introduites des tâches visant les limites de navigabilité, lesquelles consistent en un essai de fonctionnement des thermocontacts de bord d'attaque d'aile de réf. 601R59320-1 et en une inspection des gaines piccolos d'antigivrage d'aile des avions sur lesquels ces thermocontacts étaient posés. Ces limites vont permettre de limiter les risques d'exposition à une défaillance latente des thermocontacts de bord d'attaque d'aile en cas de défaillance d'une gaine piccolo, ce qui pourrait compromettre l'intégrité structurale du bord d'attaque de l'aile ainsi que l'efficacité du système d'antigivrage de l'aile.

La présente consigne rend obligatoire la révision du calendrier de maintenance approuvé afin d'y inclure les tâches mentionnées ci-dessus, y compris les calendriers de mise à exécution graduelle qui remplacent ceux mentionnés dans les tâches visant les limites de navigabilité.

Note : Des thermocontacts de réf. 601R59320-1 ont été posés au moment de la construction des aéronefs portant les numéros de série 7213 et suivants. Le bulletin de service 601R-30-022 couvre la pose de tels thermocontacts sur les avions déjà en service portant les numéros de série 7003 à 7212.

- Mesures correctives :**
- A. Révision du calendrier de maintenance
- Dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne :
- Réviser comme suit le programme de maintenance approuvé par Transports Canada en y incorporant les exigences en matière d'essai de fonctionnement des thermocontacts et d'inspection des gaines piccolos (numéros de tâche indiqués ci-dessous) figurant dans la révision temporaire (RT) pertinente du manuel des exigences de maintenance (MEM), CSP A-053, partie 2, annexe A, exigences de maintenance visant la certification :
- RT 2A-50 du MEM en date du 17 novembre 2009 : tâche numéro C36-20-133-03
 - RT 2A-49 du MEM en date du 17 novembre 2009 : tâche numéro C30-10-133-01

Selon le **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le **Centre des communications de l'Aviation civile (AACRC)** à la **Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8**, ou 1 800 305-2059, ou <http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse/asp>.

Canada

B. Calendrier de mise à exécution graduelle

Les calendriers de mise à exécution graduelle du premier essai de fonctionnement des thermocontacts et de la première inspection des gaines piccolos, tels qu'ils sont présentés ci-dessous, remplacent ceux figurant aux paragraphes 1 et 2 des RT 2A-50 et 2A-49 du MEM :

- 1) Essai de fonctionnement des thermocontacts (numéro de tâche C36-20-133-03)
 - (a) Dans le cas des avions totalisant 15 000 heures de vol ou moins à la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, effectuer le premier essai de fonctionnement des thermocontacts au plus tard à 15 000 heures de vol ou le 31 décembre 2010, selon la dernière de ces deux éventualités.
 - (b) Dans le cas des avions totalisant plus de 15 000 heures de vol à la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, effectuer le premier essai de fonctionnement des thermocontacts au plus tard le 31 décembre 2010.
- 2) Inspection des gaines piccolos (numéro de tâche C30-10-133-01)
 - (a) Dans le cas des gaines piccolos totalisant 15 000 heures de vol ou moins à la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, effectuer la première inspection des gaines au plus tard à 15 000 heures de vol ou le 31 décembre 2010, selon la dernière de ces deux éventualités.
 - (b) Dans le cas des gaines piccolos totalisant plus de 15 000 heures de vol à la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, effectuer la première inspection au plus tard le 31 décembre 2010.

- Notes :
1. Les notes 1. et 2. figurant dans la RT 2A-49 du MEM s'appliquent toujours.
 2. Le respect de RT de remplacement ou de révisions ultérieures du MEM approuvées par Transports Canada permet également de satisfaire aux exigences de la présente consigne.

Autorisation : Pour le Ministre des Transports, de l'infrastructure et des Collectivités

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Derek Ferguson
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : M. Richard Topham, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique CAWWEBFeedback@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.